



*Ministère de l'éducation nationale,  
de la jeunesse et de la vie associative*

*Le Ministre*

*Paris, le 9 JAN. 2012*

CAB/BAUDUIN/n° 3345

12.01.2012-383874

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité, pour l'association « Union nationale des associations familiales », l'agrément national en application des articles D.551-1 et suivants du code de l'éducation, relatifs à l'agrément des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.

Cette demande a été soumise à l'examen du conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public lors de sa séance du 4 octobre 2011.

J'ai décidé d'accorder l'agrément national à votre association. Un arrêté en ce sens fera l'objet d'une mention au bulletin officiel de l'éducation nationale.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

  
Luc CHATEL

Monsieur François FONDARD  
Président de l'Association  
« Union nationale des associations familiales »  
28, place Saint-Georges  
75009 PARIS